Envoyé en préfecture le 16/07/2018
Reçu en préfecture le 16/07/2018
Affiché le
ID : 084-248400160-20180712-DEL2018_073-DE

Année 2017

RAPPORT DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Envoyé en préfecture le 16/07/2018
Reçu en préfecture le 16/07/2018
Affiché le
ID : 084-248400160-20180712-DEL2018_073-DE

Sommaire

1. Les indicateurs techniques

1.1. La Collecte
1.1.1. Territoire desservi
1.1.2. Collecte des déchets pris en charge par le service
1.1.2.1. Population desservie
1.1.2.2. Fréquence des collectes
1.1.2.3. Les déchetteries
1.1.2.4. Les différentes collectes séparées mises en place
1.1.2.5. Collecte des déchets encombrants
1.1.2.6. Producteurs de déchets non ménagers
1.1.2.7. Bilan des tonnages
1.1.2.8. Organisation de la collecte et ses évolutions prévisibles
1.1.3. Prévention des déchets ménagers et assimilés

1.2. Le Traitement
1.2.1. Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement
1.2.1.1. Localisation des unités de traitement
1.2.1.2. Nature des traitements et des valorisations
1.2.1.3. Capacité des unités et tonnage traité
1.2.1.4. Taux global de valorisation matière et valorisation énergétique
1.2.1.5. Indice de réduction des quantités de déchets

1.2.2. Mesures prises pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets

2. Indicateurs financiers

2.1. Modalités d'exploitation du service
2.2. Montant annuel des dépenses
2.3. Montant annuel des principales prestations
2.4. Modalités d'établissement de la redevance spéciale, de la TEOM
2.5. Aides et soutiens
2.6. Recettes perçues au titre de la valorisation
2.7. Coût aidé
2.8. Coût complet par étapes techniques

Envoyé en préfecture le 16/07/2018
Reçu en préfecture le 16/07/2018
Affiché le
ID : 084-248400160-20180712-DEL2018_073-DE

Les indicateurs techniques

1. La Collecte

1.1. Territoire desservi

La communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui couvre un territoire de 8 communes : Camaret-sur-Aigues, Lagarde-Paréol, Piolenc, Sainte-Cécile-les-Vignes, Sérignan-du-Comtat, Travaillan, Uchaux et Violès, sur un territoire à dominante rurale de 142 km² pour 19 247 habitants. La Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence est considérée comme un territoire mixte à tendance rurale.

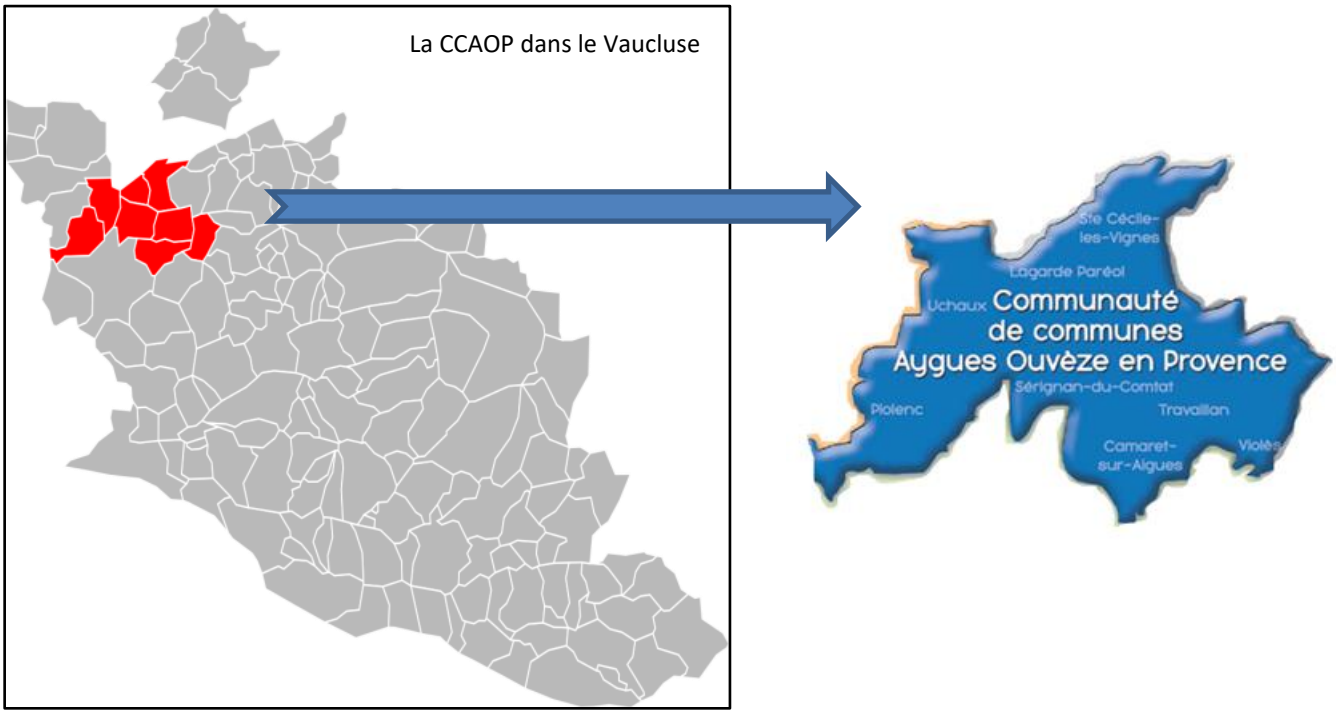

1.2. Collecte des déchets pris en charge par le service

1.2.1. Population desservie

Commune	Population totale en 2017
Camaret-sur-Aigues	4 767
Lagarde-Paréol	326
Piolenc	5 192
Sainte-Cécile-les-Vignes	2 476
Sérignan-du-Comtat	2 520
Travaillan	731
Uchaux	1 586
Violès	1 649
Population totale	**19 247**

Envoyé en préfecture le 16/07/2018
Reçu en préfecture le 16/07/2018
Affiché le
ID : 084-248400160-20180712-DEL2018_073-DE

Les déchets pris en charge par le service sont les déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères résiduelles, les déchets issus de la collecte sélective et les flux collectés en déchetterie), dont la Communauté de communes est compétente pour la collecte et le traitement.

Depuis le 1er janvier 2017, des points d'apport volontaire ont été mis en place dans les centres anciens des communes de Camaret-sur-Aigues, Lagarde-Paréol, Piolenc, Sainte-Cécile-les-Vignes et Sérignan-du-Comtat. Ces points d'apport volontaire sont composés de plusieurs colonnes enterrées (au nombre de 5 minimum) pouvant recevoir les flux de déchets suivants :

- les ordures ménagères résiduelles,
- les emballages ménagers recyclables,
- le verre,
- le papier,
- les biodéchets.

Ce mode de collecte concerne près de la moitié des foyers, soit environ 3 500.

Le reste de la population est toujours concerné par une collecte en porte à porte.

1.2.2. Fréquence des collectes

Collecte en porte à porte		*Collecte en apport volontaire*				
Ordures ménagères résiduelles	***Emballages ménagers recyclables***	***Ordures ménagères résiduelles***	***Emballages ménagers recyclables***	***Verre***	***Papier***	***Biodéchets***
1 x par semaine	1 x par semaine	2 x par semaine	2 x par semaine	1 x tous les 15 jours	1 x tous les 15 jours	1 x par semaine

Les restaurateurs, et le seul camping se trouvant sur le territoire de la Communauté de communes, sont collectés, en porte à porte, deux fois par semaine en période estivale, à savoir du mois de mai au mois d'octobre.

1.2.3. Les déchetteries

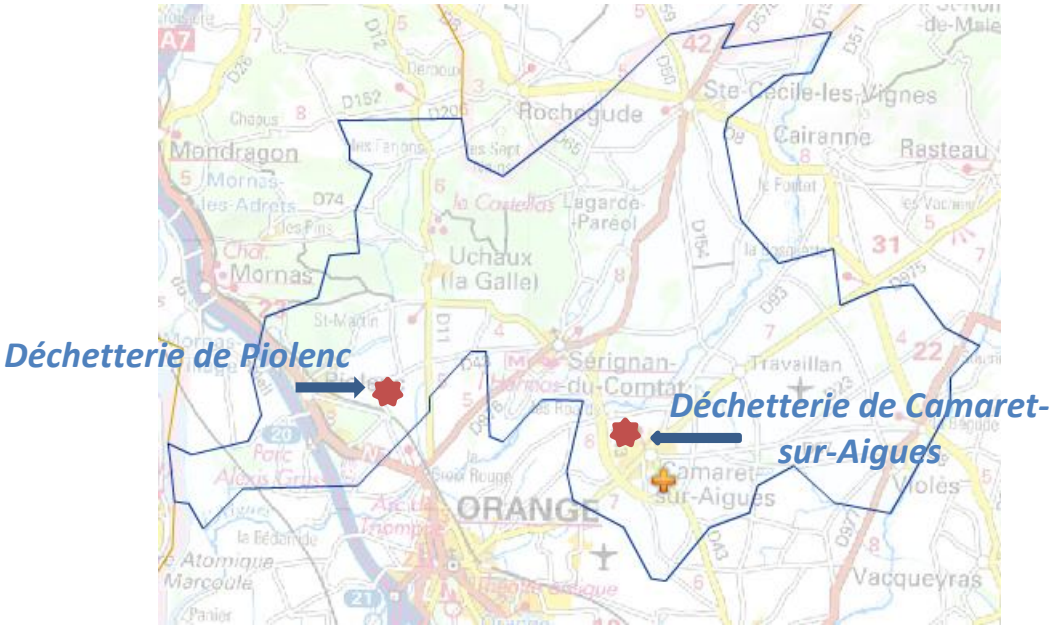

Envoyé en préfecture le 16/07/2018
Reçu en préfecture le 16/07/2018
Affiché le
ID : 084-248400160-20180712-DEL2018_073-DE

La Communauté de communes compte deux déchetteries fonctionnant en régie. La première se trouve à Camaret-sur-Aigues et la seconde à Piolenc.

L'accès à la déchetterie est un service gratuit pour les particuliers et les services municipaux des communes membres de la Communauté de communes. Depuis le 1er novembre 2011, chaque foyer dispose d'une carte d'accès pour la déchetterie. Le système d'accès a été changé et mis en place au mois de mars 2017. Une nouvelle distribution de carte d'accès s'est déroulée tout au long de l'année. Cette nouvelle carte donne droit à un nombre limité de passage dans le temps (52 passages par an). En cas de perte de cette carte, le renouvellement est payant au prix de 10 €.

L'accès est payant pour les professionnels suivant le type de matériaux apportés. Seuls les professionnels ayant leur siège social dans l'une des communes de la Communauté de communes ont accès aux déchetteries. Chaque professionnel qui fait au préalable la demande, possède une carte avec lecture informatisée qui fonctionne par prépaiement. Ces cartes sont créditées de 1 à 20 unités et sont débitées à chaque passage. Ces cartes peuvent être alimentées en se rendant au siège de la Communauté de communes.

Types de déchets acceptés :

- Les déchets non valorisables (DNV) ou encombrants,
- Les végétaux,
- La ferraille,
- Les gravats,
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (D.E.E.E.),
- Les papiers
- Les cartons,
- Le verre,
- L'huile de vidange,
- Les journaux, revues, magazines,
- Les textiles,
- Les piles,
- Les ampoules électriques,
- Les pneus sans jantes,
- Les batteries automobiles, les cartouches d'encres usagées,
- Les téléphones mobiles,
- Les déchets ménagers dangereux des ménages,
- Les plastiques agricoles (sous conditions).

De plus, des colonnes spécifiques pour les vêtements usagés ont été installées sur certains points d'apport volontaire à Sainte-Cécile-les-Vignes, Sérignan-du-Comtat et Travaillan.

Fréquentation des déchetteries

Un nouveau contrôle d'accès a été installé fin mars 2017, c'est pourquoi nous avons les données uniquement à partir de ce mois-là.

Envoyé en préfecture le 16/07/2018
Reçu en préfecture le 16/07/2018
Affiché le
ID : 084-248400160-20180712-DEL2018_073-DE

Déchetterie de Camaret-sur-Aigues

Type de tiers	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août.	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
ADMINISTRATION	0	0	0	2	10	2	0	0	2	0	**16**
ASSOCIATION	0	0	3	1	4	4	6	5	2	3	**28**
COLLECTIVITE	5	74	242	343	275	247	305	240	416	363	**2510**
PARTICULIER	9	1090	2973	3473	4026	4207	4015	3940	3560	2606	**29899**
PROFESSIONNEL	0	25	15	51	31	23	40	31	34	41	**291**
Total	**14**	**1189**	**3233**	**3870**	**4346**	**4483**	**4366**	**4216**	**4014**	**3013**	**32744**

Déchetterie de Piolenc

Type de tiers	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août.	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
ADMINISTRATION	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	**2**
ASSOCIATION	0	0	1	1	0	0	0	0	0	6	**8**
COLLECTIVITE	1	7	37	22	36	26	0	27	12	14	**182**
PARTICULIER	2	868	2330	2036	1204	1530	25	1365	1371	1155	**11886**
PROFESSIONNEL	0	6	8	12	5	4	2	8	8	7	**60**
Total	**3**	**881**	**2376**	**2071**	**1247**	**1560**	**27**	**1400**	**1391**	**1182**	**12138**

Durant le mois de septembre, la déchetterie de Piolenc a connu des problèmes de connexions téléphoniques, ce qui explique le nombre peu important de fréquentation.

Fréquentation totale pour les deux déchetteries

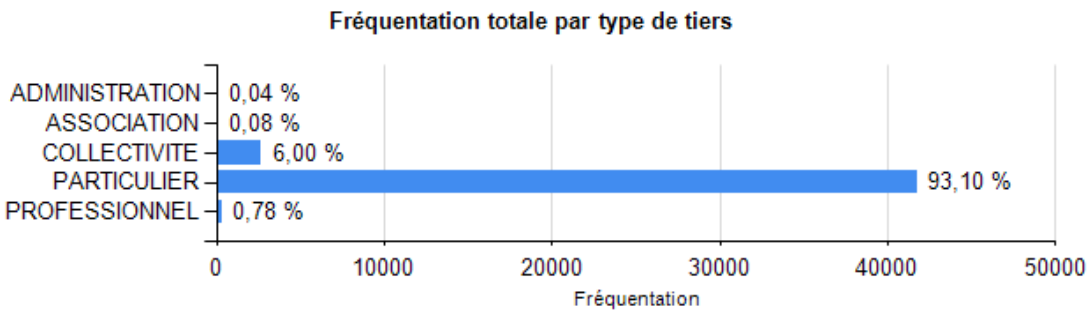

Envoyé en préfecture le 16/07/2018
Reçu en préfecture le 16/07/2018
Affiché le
ID : 084-248400160-20180712-DEL2018_073-DE

1.2.4. Les différentes collectes séparées mises en place

Il existe plusieurs modes de collecte en fonction des flux de déchets.

Type de déchets	Mode de collecte		
	Porte à porte	Apport volontaire	Déchetterie
Ordures ménagères résiduelles	✓	✓	
Emballages ménagers recyclables	✓	✓	
Papier		✓	✓
Verre		✓	✓
Biodéchets		✓	
Cartons	✓		✓
Encombrants	✓		✓
Déchets verts			✓
Gravats			✓
Bois			✓
D.E.E.E.	✓		✓
Toxiques			✓
Textiles		✓	✓
Ferraille			✓
Huile de vidange			✓

1.2.5. Collecte des déchets encombrants

Une collecte en porte à porte des encombrants (mobilier, cartons, déchets d'équipements électriques et électroniques : D.E.E.E.) est effectuée après inscription dans les mairies en cas de difficulté de mobilité. Cette collecte est réalisée une fois par mois.

1.2.6. Producteurs de déchets non ménagers

En 2017, aucun seuil de collecte n'est appliqué pour les producteurs non ménagers.

Envoyé en préfecture le 16/07/2018
Reçu en préfecture le 16/07/2018
Affiché le
ID : 084-248400160-20180712-DEL2018_073-DE

1.2.7. Bilan des tonnages

Les Déchets issus des déchetteries

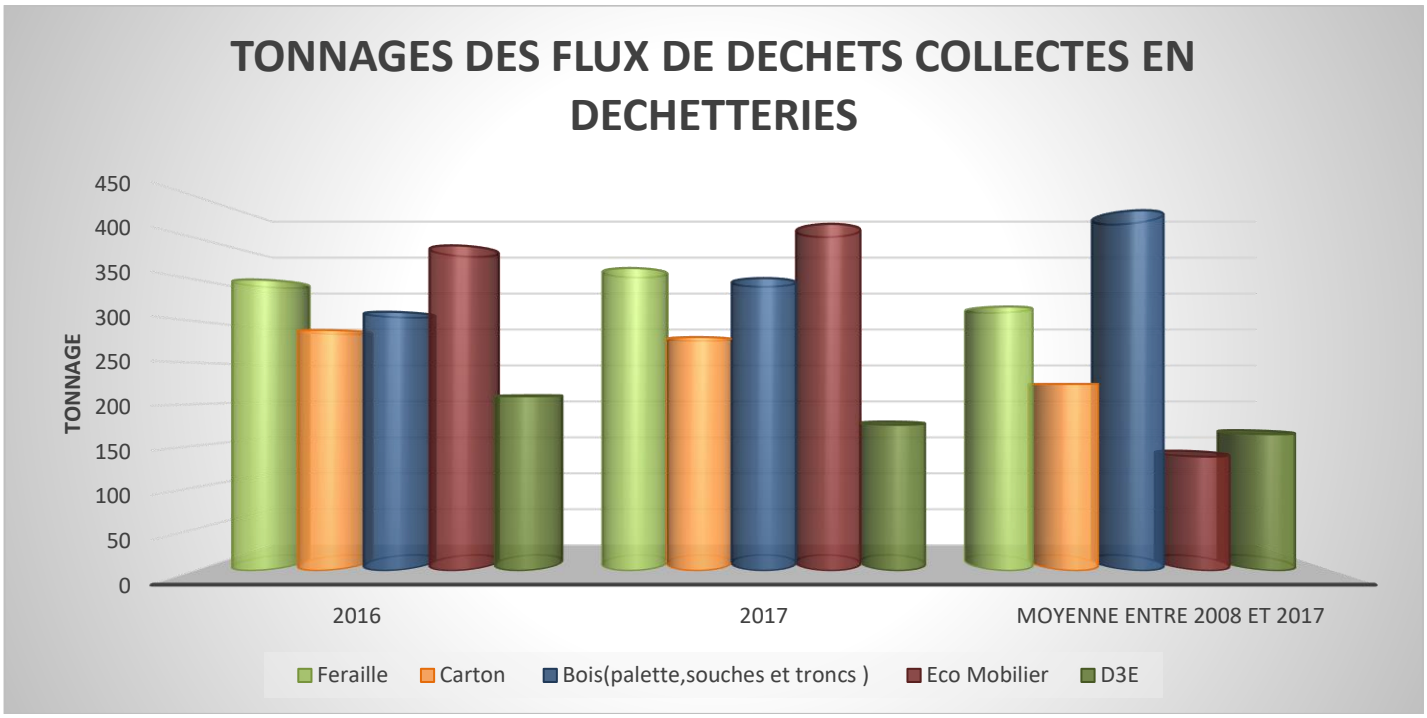

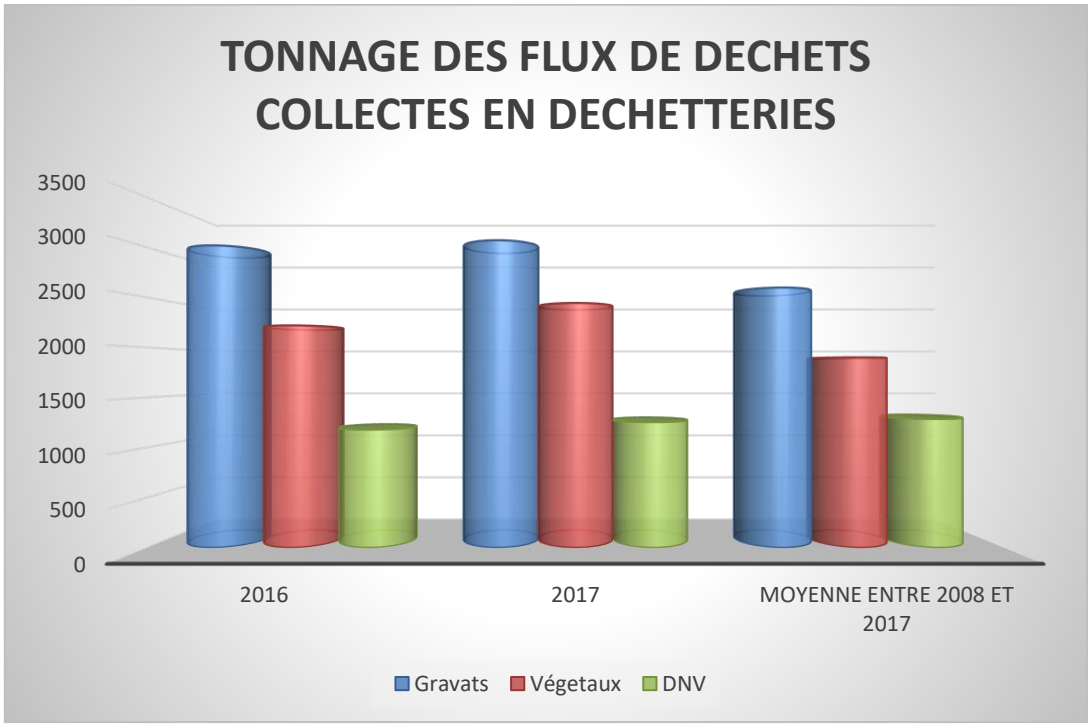

	Déchets issus des déchetteries							
Kg/habitant	**Gravats**	**Végétaux**	**DNV**	**Ferraille**	**Carton**	**Bois**	**Eco Mobilier**	**D3E**
2016	157,56	115,88	61,51	18,26	15,10	16,24	20,40	10,94
2017	159,46	126,95	65,11	18,89	14,58	18,26	21,64	9,10

Envoyé en préfecture le 16/07/2018
Reçu en préfecture le 16/07/2018
Affiché le
ID : 084-248400160-20180712-DEL2018_073-DE

Les déchets ménagers

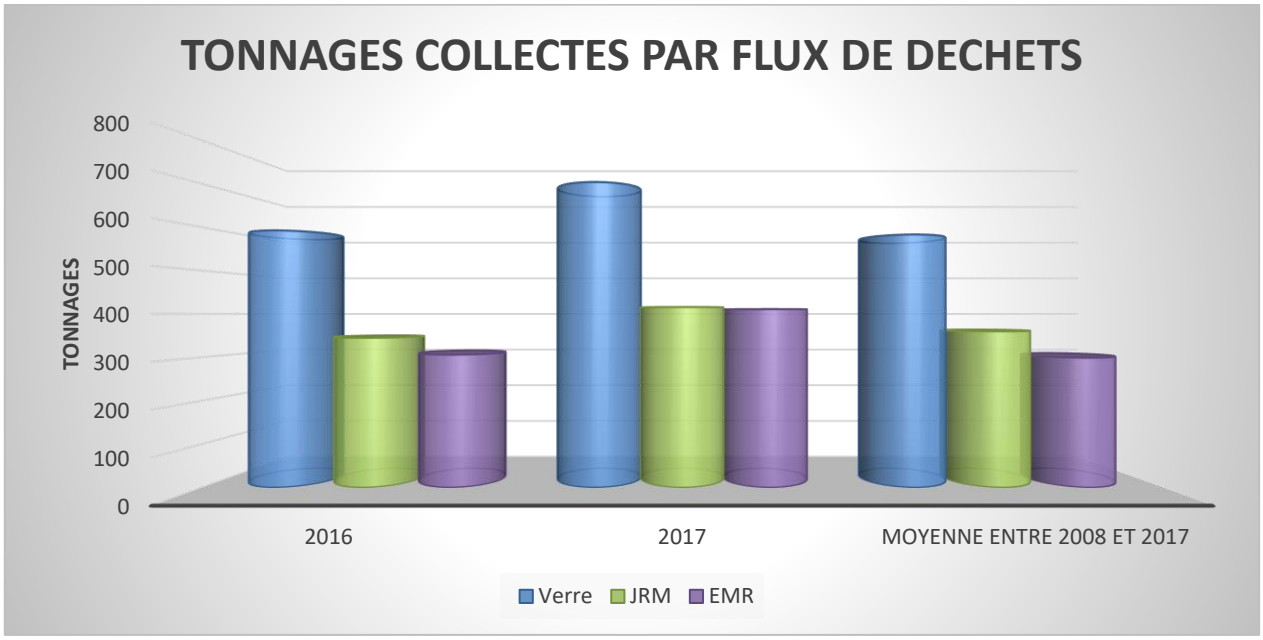

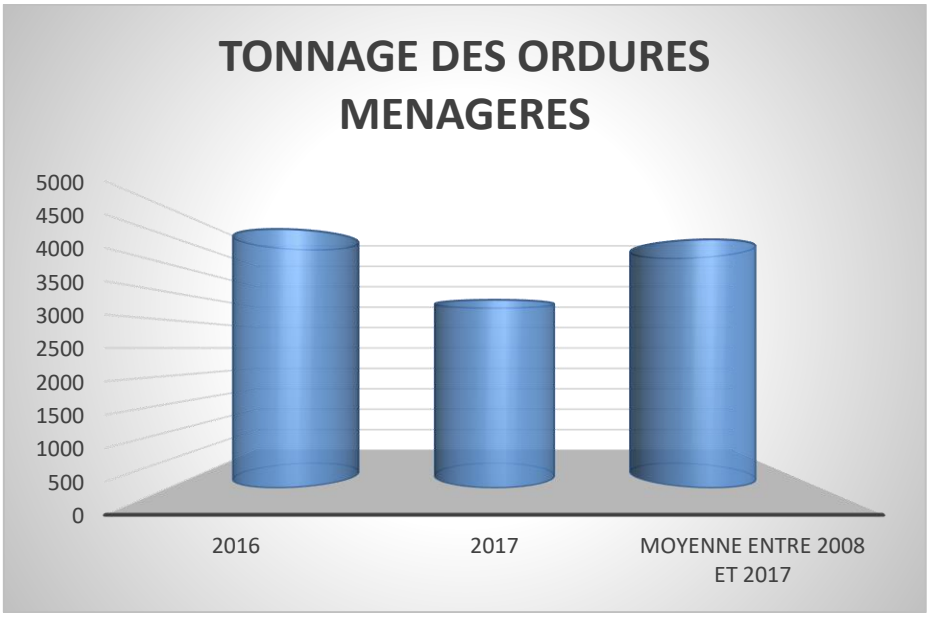

	Déchets ménagers			
Kg/habitant	**Ordures ménagères**	**Emballages ménagers recyclables**	**Papier**	**Verre**
2016	241,37	15,98	18	30,92
		33,98		
2017	174,55	21,36	21,61	36,56
		42,97		
Valeur moyenne en milieu MIXTE RURAL en 2015	222, 37	47,92		36,90

Envoyé en préfecture le 16/07/2018
Reçu en préfecture le 16/07/2018
Affiché le
ID : 084-248400160-20180712-DEL2018_073-DE

1.2.8. Organisation de la collecte et ses évolutions prévisibles

A partir du 1er janvier 2017, des points d'apport volontaire ont été mis en fonctionnement pour les secteurs les plus urbanisés (centre-ville) des communes de Camaret-sur-Aigues, Piolenc, Sainte-Cécile-les-Vignes et Sérignan-du-Comtat. En ce qui concerne la commune de Lagarde-Paréol, toute la commune est concernée par ce nouveau mode de collecte.
Quarante-trois points d'apport volontaire ont été aménagés, avec minium 5 colonnes :

- une pour les ordures ménagères résiduelles,
- une pour les emballages ménagers recyclables,
- une pour le verre,
- une pour le papier,
- une pour les biodéchets.

Les zones rurales de ces communes ainsi que les communes de Travaillan, Uchaux et Violès, continuent à être collectées en porte à porte pour les ordures ménagères résiduelles et les emballages ménagers recyclables.

Le verre et les papiers sont collectés séparément dans des colonnes aériennes et enterrées.

Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

	Ordures ménagères	Emballages ménagers recyclables	Biodéchets	Verre		Papier	
Nombre de contenants disponibles	**45**	**43**	**43**	**43**	**38**	**43**	**29**
Type de contenant	Colonne enterrée	Colonne enterrée	Colonne enterrée	Colonne enterrée	Colonne aérienne	Colonne enterrée	Colonne aérienne
Ratio du nombre de contenants par habitant	1 pour 178	1 pour 187	1 pour 187	1 pour 187	1 pour 295	1 pour 187	1 pour 386
Tonnage collecté	631,74	225,96	297,12	351,37	352,25	199,88	216,14

Equipements disponibles liés à la collecte en porte à porte

	Ordures ménagères	Emballages ménagers recyclables
Nombre de contenants disponibles	4 808	**/**
Type de contenant	Bac 140 litres	Sacs jaunes
Ratio du nombre de contenants par habitant	1 pour 2,33	/
Tonnage collecté	2 727,74	185,13

Envoyé en préfecture le 16/07/2018
Reçu en préfecture le 16/07/2018
Affiché le
ID : 084-248400160-20180712-DEL2018_073-DE

Equipements disponibles liés aux apports en déchetteries

	Gravats	Encombrants	Végétaux	Ferraille	Carton	Bois	Déchets dangereux	Textile
Nombre de contenants disponibles	6	4	5	2	2	4	2	7
Type de contenant	Benne en déchetterie	Benne en déchetterie	Benne en déchetterie	Benne en déchetterie	Benne en déchetterie	Benne en déchetterie	Armoire	Colonne
Ratio du nombre de contenants par habitant	1 pour 3208	1 pour 4812	1 pour 3849	1 pour 9623	1 pour 9623	1 pour 4812	1 pour 9623	1 pour 2449
Tonnage collecté	3069,23	1253,26	2443,40	363,54	280,64	351,44	20,36	43,4

En ce qui concerne la collecte des déchets ménagers, nous pouvons distinguer 2 périodes :

- la première pendant laquelle la collecte était réalisée par un prestataire,
- la seconde pendant laquelle la collecte a été reprise en régie.

Période du 1er janvier 2017 au 31 avril 2017

	Ordures ménagères		Emballages ménagers recyclables		Biodéchets	Verre	Papier
	en PAP	en colonnes enterrées	en PAP	en colonnes enterrées			
Collecte	Prestataire		Prestataire		Prestataire	Prestataire	Prestataire
Fréquence de collecte	1 fois par semaine	2 fois par semaine	1 fois par semaine	2 fois par semaine	1 fois par semaine	tous les 15 jours	tous les 15 jours
Titulaire du marché	*SMN NICOLLIN*	*SMN NICOLLIN*	*SMN NICOLLIN*	*SMN NICOLLIN*	*SMN NICOLLIN*	*Sté VIAL*	*Sté VIAL*
Durée	Du 1er janvier 2017 au 30 avril 2017	Du 1er janvier 2017 au 30 avril 2017	Du 1er janvier 2017 au 30 avril 2017	Du 1er janvier 2017 au 30 avril 2017	Du 1er janvier 2017 au 30 avril 2017	du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017	du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017

Envoyé en préfecture le 16/07/2018
Reçu en préfecture le 16/07/2018
Affiché le
ID : 084-248400160-20180712-DEL2018_073-DE

Période du 1er mai 2017 au 31 décembre 2017

	ORDURES MENAGERES		EMBALLAGES MENAGERS RECYCLABLES		BIODECHETS	VERRE	PAPIER
	en PAP	en colonnes enterrées	en PAP	en colonnes enterrées			
Collecte	Régie		Régie		Régie	Prestataire	Prestataire
Fréquence de collecte	1 fois par semaine	2 fois par semaine	1 fois par semaine	2 fois par semaine	1 fois par semaine	tous les 15 jours	tous les 15 jours
Titulaire du marché	/	/	/	/	/	*Sté VIAL*	*Sté VIAL*
Durée	Du 1er mai 2017 au 31 décembre 2017	Du 1er mai 2017 au 31 décembre 2017	Du 1er mai 2017 au 31 décembre 2017	Du 1er mai 2017 au 31 décembre 2017	Du 1er mai 2017 au 31 décembre 2017	du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017	du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017

1.3. Prévention des déchets ménagers et assimilés

Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

Il s'agit de vérifier l'évolution de la production des déchets sur l'ensemble du territoire de l'année 2017 par rapport à l'année 2010.
Le tableau suivant présente l'évolution de la production de déchets, globale et par flux, en pourcentage et par un indice de réduction des déchets.
L'indice de réduction est calculé en donnant un indice 100 aux tonnages produits en 2010 :
Indice 2017 = $\frac{tonnage\ 2017\ x\ 100}{tonnage\ 2010}$

	2010	*2017*	*Evolution 2017/2010*	*Indice de réduction*
Nombre d'habitants	17 318	19 247	+ 11,39 %	
Types de déchets en tonnes				
OMR	4501,48	3359 ,48	- 25,37 %	74,63
EMR	257,91	411,09	+ 59,4 %	159,4
Papier	361,11	416,02	+ 15,2 %	115,2
Verre	557,91	703,62	+ 26,1 %	126,1
Gravats	2476,92	3069,21	+ 23,9 %	123,9
Végétaux	1738,76	2443,40	+ 40,5 %	140,5
Ferraille	300,65	363,54	+ 20,9 %	120,9
Batteries	1,20	0,96	- 20 %	80
Encombrants	1317,10	1253,26	- 4,8 %	95,1
Bois	538,19	351,44	- 34,7 %	65,3
Mobilier	/	416,50	/	/
D.E.E.E.	133,10	175,24	+ 30,7 %	131,66
	12 184,33	**12 788,52**	**+ 4,96 %**	**104,96**

ISDND Orange
DELTA DECHETS
Envoyé en préfecture le 16/07/2018
Reçu en préfecture le 16/07/2018
Affiché le
ID : 084-248400160-20180712-DEL2018_073-DE

En 2010, il n'y avait pas de benne mise à disposition par Eco-Mobilier, donc le tonnage n'est pas connu. Globalement, la production de déchets a augmenté entre 2010 et 2017 (+ 4,96 %) pour une augmentation de population de 11,39 %.
Le tonnage des ordures ménagères a diminué, et ce sont principalement les emballages ménagers recyclables qui ont fortement augmentés.

Les déchets issus des déchetteries ont pratiquement tous augmenté, en particulier les végétaux (+40,5 %) qui voient leur tonnage augmenter d'années en années.

1.4. Le Traitement

1.4.1. Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement

1.4.1.1. Localisation des unités de traitement

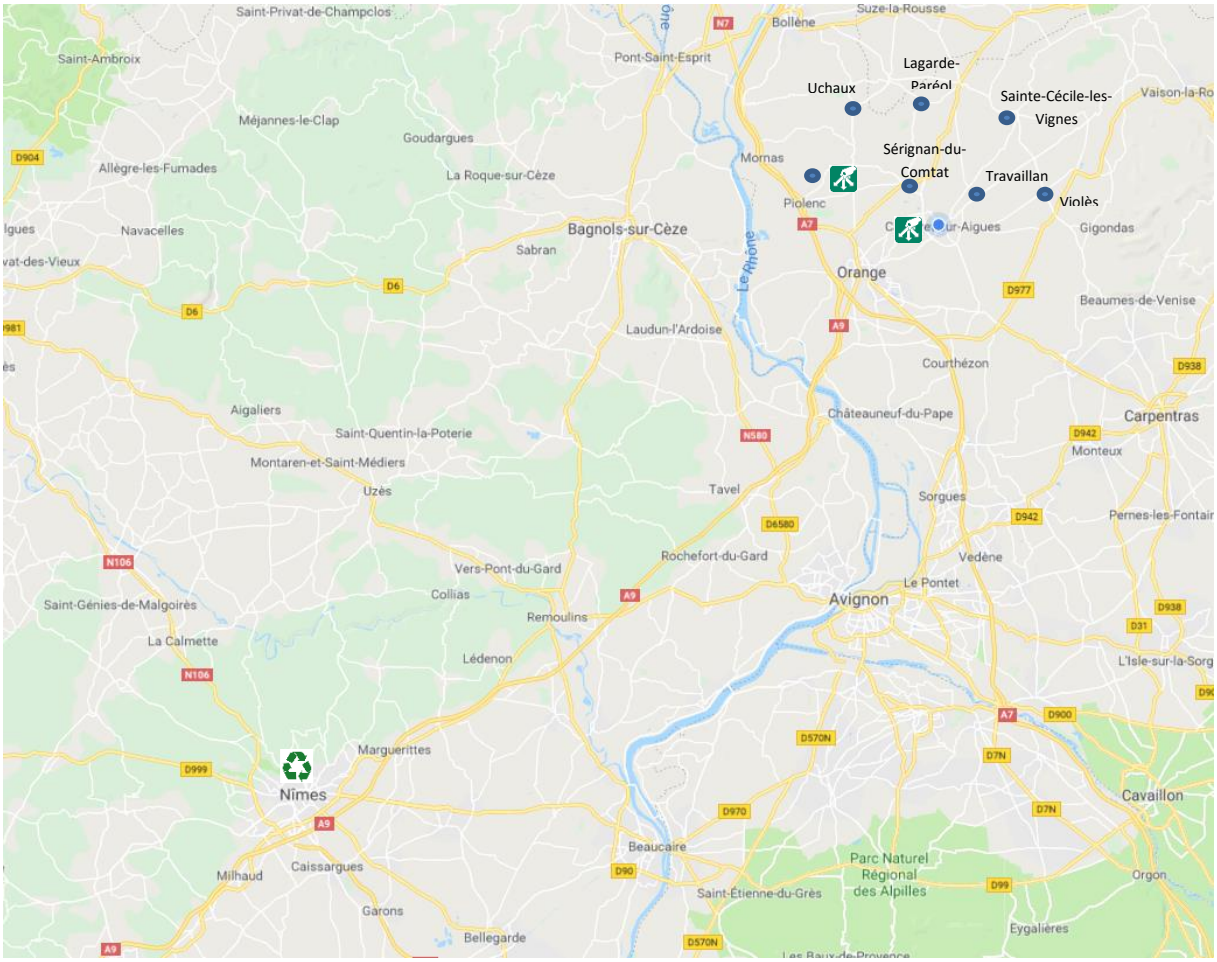

Une fois collectés, les déchets sont transportés dans des centres de traitement agréés, soit pour élimination, soit pour valorisation matière. La collecte est réalisée jusqu'au 30 avril 2017 en prestation de service, puis à partir du 1er mai en régie. En revanche, le traitement de tous les flux de déchets est confié dans le cadre de marchés publics à des entreprises agréées.

1.4.1.2. Nature des traitements et des valorisations

Envoyé en préfecture le 16/07/2018
Reçu en préfecture le 16/07/2018
Affiché le
ID : 084-248400160-20180712-DEL2018_073-DE

Traitement des OMR

Les ordures ménagères résiduelles sont transportées vers l'Installation de Stockage de Déchets Non Valorisables (ISDND) à Orange. Ce centre de stockage est géré par Delta Déchets. C'est un centre de stockage de Classe 2, qui est autorisé de traiter 100 000 tonnes par an.

Valorisation des EMR et des papiers

Les EMR et les papiers sont transportés vers le site VALRENA à Nîmes. Il s'agit d'un centre de tri exploité par PAPREC SUD, qui est autorisé à réceptionner 40 000 tonnes de déchets issus de la collecte sélective par an. En 2017, 35 000 tonnes de déchets sont passés sur les chaînes de tri. Ce centre de tri est conçu pour les Extensions de Consignes de Tri (ECT).

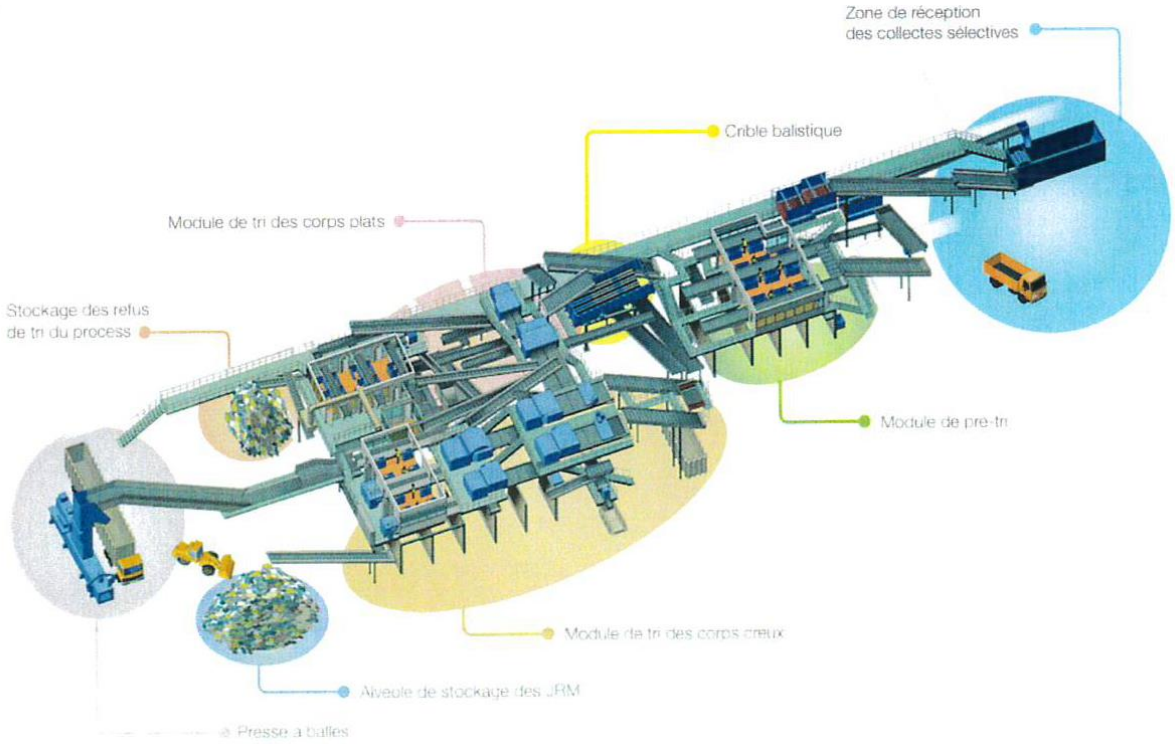

Schéma de principe des chaînes de tri

1.4.1.3. Taux global de valorisation matière et valorisation énergétique

Envoyé en préfecture le 16/07/2018
Reçu en préfecture le 16/07/2018
Affiché le
ID : 084-248400160-20180712-DEL2018_073-DE

Le taux global de valorisation matière et énergétique s'établit à 31 % de valorisation matière. Le tiers des déchets collectés par la Communauté de communes sont donc valorisés sous forme de matière. Les déchets enfouis au centre de stockage ne sont pas considérés comme valorisés énergétiquement en raison du faible taux de performance énergétique de l'installation.

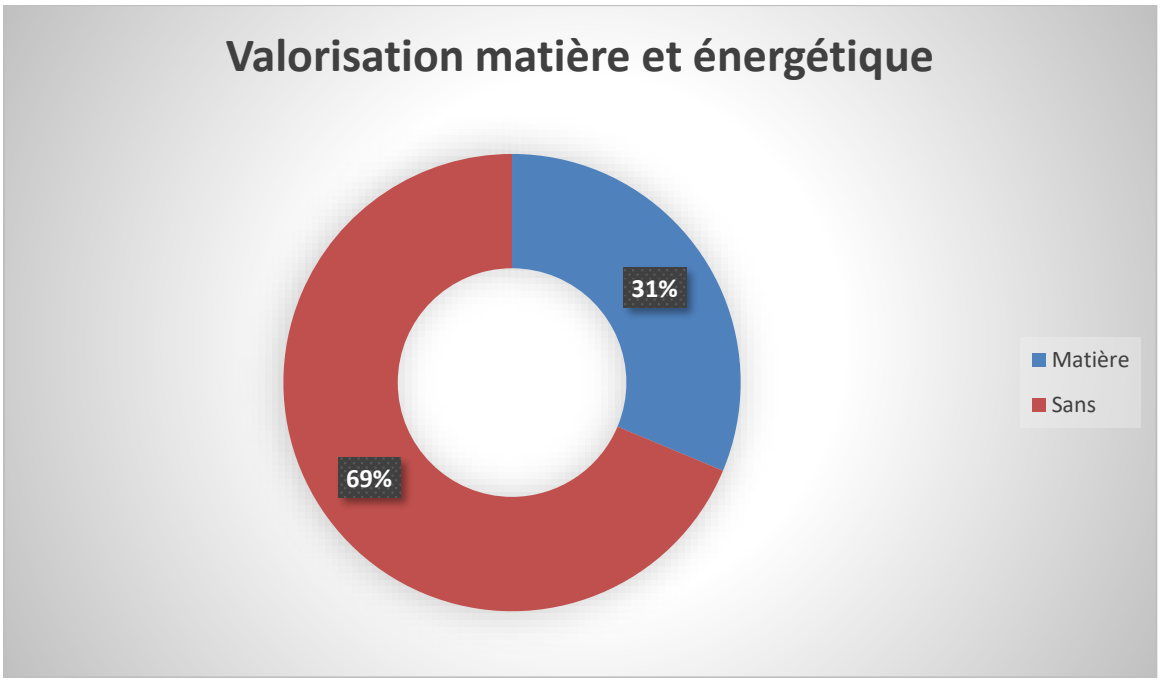

1.4.1.4. Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage avec une base de 100 en 2010

La quantité de déchets non dangereux non inertes en installation de stockage a diminué de 7,4 % sur la période 2010-2017 du fait de la diminution des tonnages des ordures ménagères.

2010	2017	Evolution	Indice de réduction
8 296 tonnes	7 682 tonnes	- 7,4 %	92,6

1.4.2. Mesures prises pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets

Au cours de l'année 2017, la Communauté de communes a souhaité réduire l'impact environnemental de la gestion des déchets par plusieurs actions :

- les ambassadeurs du tri ont vu tous les foyers concernés par le nouveau mode de collecte en apport volontaire. De ce fait, un rappel des consignes de tri a été fait.
- en séparant les biodéchets des ordures ménagères résiduelles,
- en réalisant une collecte des biodéchets en apport volontaire,
- en veillant à commander des contenants de collecte fabriqués à partir de plastiques recyclés,
- en prenant la collecte en régie afin d'optimiser au mieux les circuits de collecte.

Indicateurs financiers

Envoyé en préfecture le 16/07/2018
Reçu en préfecture le 16/07/2018
Affiché le
ID : 084-248400160-20180712-DEL2018_073-DE

2.1. Modalités d'exploitation du service

En ce qui concerna la collecte des déchets ménagers, nous pouvons distinguer 2 périodes :

- la première pendant laquelle la collecte était réalisée par un prestataire,
- la seconde pendant laquelle la collecte a été reprise en régie.

Période du 01 janvier 2017 au 30 avril 2017

	OMR	*Verre*	*JRM*	*Emballages*	*Biodéchets*	*Déchetteries*	*Encombrants*	*Déchets des professionnels Cartons*
Fréquence	C1 en PAP à C2 en AV	1 fois tous les 15 jours	1 fois tous les 15 jours	C1 en PAP à C2 en AV	C1	2 déchetteries en régie	1 fois par mois	C1
Collecte et contenants	Collecte gérée par un prestataire Conteneurisation pour le PAP Colonnes enterrées pour l'AV	AV collecté par la société VIAL	AV collecté par la société VIAL	Collecte gérée par un prestataire PAP en sacs Colonnes enterrées pour l'AV	Collecte gérée par un prestataire AV en colonnes enterrées		PAP en régie	PAP en régie
Transport	Société NICOLLIN	Société VIAL	Société VIAL	Société NICOLLIN	Société NICOLLIN	-	-	-
Traitement	Stockage	OI Manufacturing	Centre Valréna de Nîmes	Centre de tri Valréna de Nîmes	SEDE Environnement	Divers traitements	Delta déchets	Centre de tri Valréna de Nîmes

Période du 01 mai 2017 au 31 décembre 2017

	OMR	*Verre*	*JRM*	*Emballages*	*Biodéchets*	*Déchetteries*	*Encombrants*	*Déchets des professionnels Cartons*
Fréquence	C1 en PAP à C2 en AV	1 fois tous les 15 jours	1 fois tous les 15 jours	C1 en PAP à C2 en AV	C1	2 déchetteries en régie	1 fois par mois	C1
Collecte et contenants	Collecte gérée en régie Conteneurisation pour le PAP Colonnes enterrées pour l'AV	AV collecté par la société VIAL	AV collecté par la société VIAL	Collecte gérée en régie PAP en sacs Colonnes enterrées pour l'AV	Collecte gérée par en régie AV en colonnes enterrées		PAP en régie	PAP en régie
Transport	/	Société VIAL	Société VIAL	/	/	/	/	/
Traitement	Stockage	OI Manufacturing	Centre Valréna de Nîmes	Centre de tri Valréna de Nîmes	SEDE Environnement	Divers traitements	Delta déchets	Centre de tri Valréna de Nîmes

Population desservie et quantités de déchets collectés par la collectivité

Envoyé en préfecture le 16/07/2018
Reçu en préfecture le 16/07/2018
Affiché le
ID : 084-248400160-20180712-DEL2018_073-DE

	OMR	*Verre*	*JRM*	*Emballages*	*Biodéchets*	*Déchetteries*	*Encombrants*	*Déchets des professionnels Cartons*
Population desservie	19 247	19 247	19 247	19 247	8 042	19 247	/	/
Tonnage	3 359	703	416	411	297	8354	/	/
Kg/hab. collectivité	174,52	36,5	43		37	434	/	/
Kg/hab. Données nationales*	270	32	49		66	241	24	/
Ecart/ratio national	-38%	14%	-12%		-53%	80 %	/	/

*Enquête collecte ADEME 2011 – Milieu mixte

2.2. Montant annuel des dépenses

Le montant annuel global des dépenses d'investissement et de fonctionnement est de 2 338 698 €.

Le montant annuel global des recettes du service est de 2 410 690 €.

2.3. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Echéance	Montant annuel en € TTC
NICOLLIN	Collecte des OM, Biodéchets et EMR	du 01/01/2017 au 30/04/2017	366 780,42 €
Delta Déchets	Traitement des OMR	31/12/2017	331 129,75 €
PAPREC	Tri des EMR	31/12/2017	92 335,73 €
VIAL	Collecte et traitement du verre	31/12/2017	30 503,10 €
VIAL	Collecte et traitement du papier	31/12/2017	21 984,72 €
DELTA DECHETS	Traitement des encombrants et des gravats	31/12/2017	136 128,30 €
DELTA VALORISATION	Traitement du bois		17 396,28 €
DELTA VALORISATION	Traitement des déchets verts	Bon de commande	4 989,60 €
CHIMIREC SOCODELLI	Traitement des déchets dangereux		8 287,81 €
FAUN	Location camions de collecte		109 955,52 €
			1 119 491,23 €

2.4. Modalités d'établissement de la TEOM

Envoyé en préfecture le 16/07/2018
Reçu en préfecture le 16/07/2018
Affiché le
ID : 084-248400160-20180712-DEL2018_073-DE

Le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ne fait pas l'objet d'un budget annexe. Cependant afin de financer ce service, la Communauté de communes a décidé d'instaurer la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Par délibération n°2017-030 du 30 mars 2017, le taux a été fixé à 10 %, taux inchangé depuis 2009, pour un montant de 2 072 775 €.

2.5. Produits de droits d'accès aux centres de traitement pour les déchets assimilés apportés directement par les entreprises ou les collectivités clientes

Les professionnels privés font l'objet d'une facturation à chaque dépôt de matières dont les quantités sont estimées visuellement par les gardiens des déchetteries. Les tarifs sont modulés en fonction du flux.

	Tarifs en €
Gravats	25 € / m^3
Encombrants	50 € / m^3
Déchets industriels banals	25 € / m^3
Végétaux	25 € / m^3
Plastiques agricoles	25 € / m^3
Déchets dangereux des ménages	25 € le kg
Cartons et ferrailles	gratuit

Les facturations en déchetteries des professionnels des 2 déchetteries ont rapporté 16 535 € en 2017.

2.6. Aides et soutiens

Les soutiens sont les montants versés à la collectivité par les éco-organismes dans le cadre de la Responsabilité Elargie des Producteurs (soutiens à la tonne triée et/ou aux tonnes de matériaux valorisés) y compris les soutiens à la communication, aux ambassadeurs du tri, pour les caractérisations et pour les études d'optimisation.

Les aides sont les reprises de subventions d'investissement, les subventions de fonctionnement ou des aides à l'emploi, quelles que soient leurs origines.

	Soutiens d'Eco-organismes et aides
OMR	9 987 €
Biodéchets	21 839 €
EMR + Papier	142 604 €
Verre	6 417 €
Déchetteries	38 789 €
Collecte des encombrants en porte à porte	268 €
Collecte des cartons pour les professionnels	402 €
TOTAL	**220 306 €**

Envoyé en préfecture le 16/07/2018
Reçu en préfecture le 16/07/2018
Affiché le
ID : 084-248400160-20180712-DEL2018_073-DE

2.7. Recettes perçues au titre de la valorisation

Les recettes perçues au titre de la valorisation sont les ventes de matériaux ou d'énergie.

	Vente de Produits
EMR	19 117 €
Verre	20 884 €
Cartons	15 288 €
Ferrailles	23 096 €
Végétaux	18 871 €
TOTAL	**97 256 €**

2.8. Coût aidé

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité. C'est le coût complet de l'ensemble des charges (charges de structure, de communication, de prévention, de collecte, de traitement dont les amortissements), déduction faite des produits (vente de matériaux, d'énergie), des soutiens des sociétés agréées (éco-organismes) et des aides diverses (subventions). Il s'exprime en € et en €/hab.

	OM en Porte à porte	OM en Apport volontaire	Verre	EMR en Porte à porte	EMR en Apport volontaire	Papier	Déchets des déchetteries	Biodéchets	Encombrants	Cartons	Total
Coût aidé en euros arrondi	579 138	283 402	126 288	98 423	135 020	100 070	477 721	150 570	37 087	31 105	2 018 824

2.9. Coût complet par étapes techniques

Le coût complet correspond à la totalité des charges hors TVA, amortissements compris. Ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par la collectivité sans tenir compte par exemple des produits industriels qui peuvent fluctuer d'une année sur l'autre.
Il peut s'exprimer tous flux confondus ou par flux et être détaillé par étapes techniques. Les différentes étapes techniques sont la pré-collecte, la collecte, le transport et le traitement.

Postes des charges	En Euros
Charges fonctionnelles*	263 801
Charges de prévention	85 552
Charges de pré-collecte	254 574
Charges de collecte	1 025 852
Charges de transport	171 225
Charges de traitement	537 694
Total des charges	**2 338 698**

*Charges de structures + charges de communication
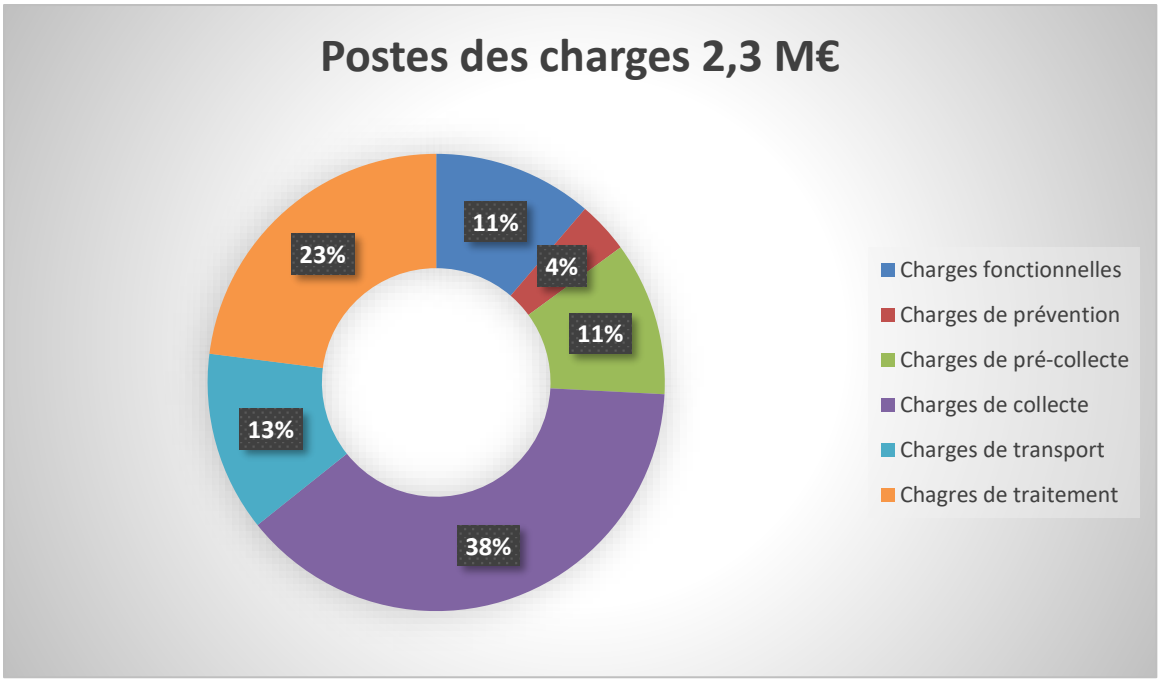
Envoyé en préfecture le 16/07/2018
Reçu en préfecture le 16/07/2018
Affiché le
ID : 084-248400160-20180712-DEL2018_073-DE